



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

MILDIU

Les premières taches apparaissent sur TNT. La pression est moyenne à forte. Soyez très vigilants à l'annonce des prochaines pluies.

BLACK-ROT

Première sortie significative de symptômes sur TNT. Surveillez les parcelles à historique. La nouaison est un stade de grande sensibilité des grappes. Soyez vigilants à chaque pluie.

OÏDIUM

Période à haut risque en cours.

VERS DE GRAPPE

Pensez à renouveler les capsules de vos pièges et à transmettre vos données. Le début du vol de G2 est imminent.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2017

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

MÉTÉO

• Prévisions du 31 mai au 5 juin 2017 (Source Météo France)

	Mer 31	Jeu 1 ^{er}	Ven 2	Sam 3	Dim 4	Lun 5
Températures	15 - 24	14 - 28	16 - 30	18 - 24	15 - 24	14 - 25
Tendances						

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'agriculture de
Hte-Garonne, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie, Vinohvalie Cave de
Fronton

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture, avec
l'appui financier de l'Agence
Française pour la Biodiversité,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finance-
ment du plan Ecophyto.

STADES PHENOLOGIQUES

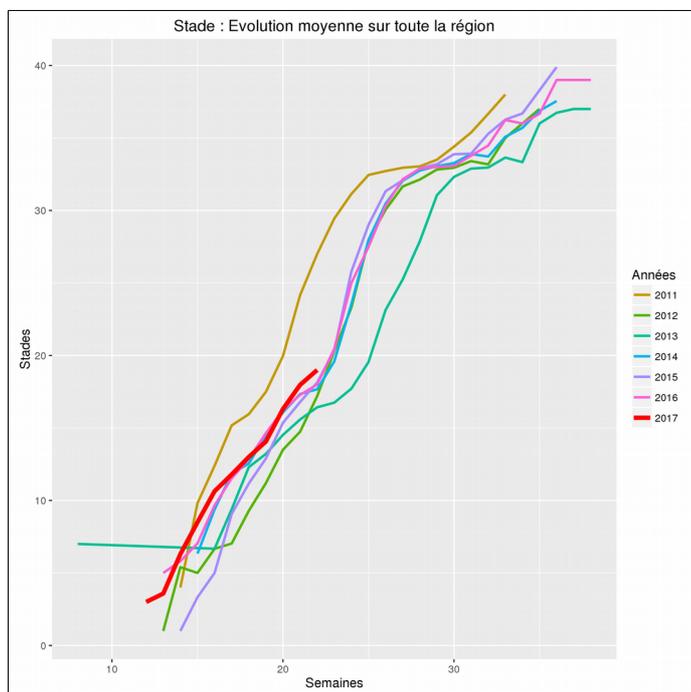
Cépages	Stades
Négrette	20 - 22
Syrah	22 - 23
Cab. F	21 - 22
Gamay	23 - 24

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

Stade 19 : Tout début de floraison
 Stade 20 : 1-10 % de floraison
 Stade 21 : 10-25 % de floraison
 Stade 22 : 25 - 50 % de floraison
 Stade 23 : Pleine floraison - 50 % chute des capuchons
 Stade 24 : 50 - 80 % de floraison
 Stade 25 : Fin de floraison
 Stade 27 : Nouaison
 Stade 29 : Grain de plomb

Sur les rameaux gelés, les inflorescences atteignent déjà le stade « boutons floraux agglomérés » ; L'évolution a été très rapide sur ces derniers jours.

D'après nos suivis à l'échelle régionale, la phénologie annonce une campagne précoce à ce stade de la saison. Les stades semblent en avance de 10 à 15 jours par rapport à 2016.



MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Les toutes premières taches sont signalées sur 3 des TNT du réseau de surveillance (Campsas, Fronton Tapas et Fronton Codeval) et quelques parcelles flottantes.

Les taches observées sont très peu fructifiées, signe que la sortie est récente.

Les sorties restent ponctuelles mais permettent de confirmer la virulence des pluies du 10-12 mai.

• Données de la modélisation

✗ **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Labastide St Pierre, Villemur ; et de stations météo fixes : Fronton, Vacquiers

Situation J-7 à J : A la faveur des pluies du 22 mai, la pression exercée par le mildiou est en hausse. Elle est moyenne à forte sur tous les secteurs. Les pluies du 22 mai ont engendré des contaminations de masse sur plusieurs secteurs de l'appellation.

Simulation J à J+10 : La semaine s'annonce perturbée mais les prévisions quant aux hauteurs de pluies attendues sont incertaines.

La pression devrait augmenter sur toute la zone et devenir forte sur la majorité des secteurs.

Les cumuls nécessaires pour engendrer de nouvelles contaminations de masse, sont désormais faibles sur la majorité des secteurs : 3 mm seraient suffisants.

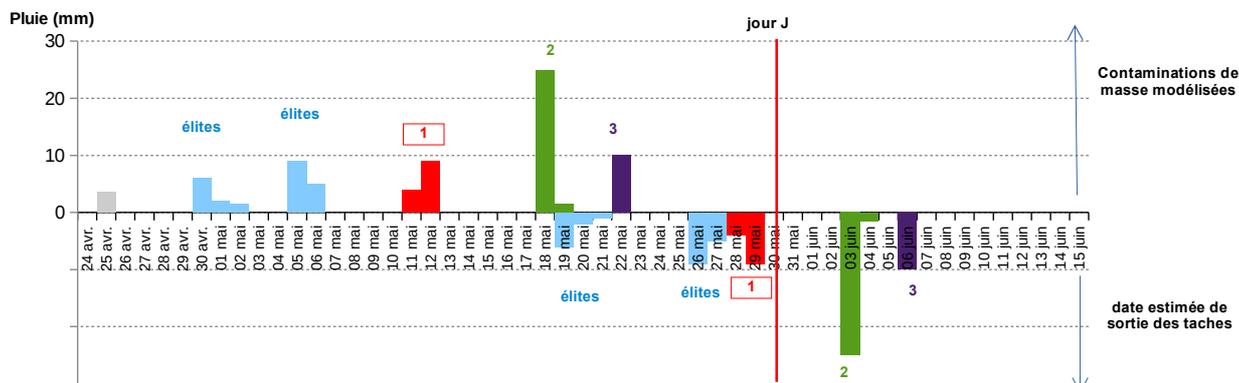
Les symptômes issus des contaminations du 18 mai devraient être visibles autour du 3 juin et ceux issus des pluies du 22 mai devraient être visibles autour du 6 juin.

Évaluation du risque : Les premières taches apparaissent et de nouvelles contaminations arriveront bientôt en fin d'incubation.

Avec la floraison en cours, nous pouvons considérer que nous sommes dans une période à haut risque. Période qui coïncide avec une pression mildiou moyenne à forte et l'annonce de plusieurs passages pluvio-orageux. De nouvelles contaminations sont donc à attendre pour les jours à venir. Soyez très vigilants.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 29/05/2017 pour la zone Fronton



Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Des sorties de taches sont repérées plus régulièrement cette semaine sur TNT et parcelles à historique, mais les fréquences d'attaque restent faibles.

Dans la majorité des cas, on observe seulement des taches éparses sur feuilles. Mais ponctuellement, des sorties de symptômes directement sur la rafle sont visibles.

Évaluation du risque : La pression semble bien contenue. Mais il ne faut pas négliger le risque de contamination sur les pluies annoncées pour cette semaine, d'autant plus que les grappes sont dans une phase de grande réceptivité (de la floraison et jusqu'à la nouaison).



Black-rot sur inflorescence – lésion sur la rafle.
Photo CA 81

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

Toujours aucun symptôme signalé à ce jour.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison est en cours. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) imminent (voire déjà atteint pour les situations les plus précoces).

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Quelques glomérules sont visibles. Ils apparaissent plus régulièrement cette semaine.

• Données de la modélisation

La dynamique de la population a été très rapide sur la fin du cycle larvaire et la nymphose est désormais en cours.

A cette cadence le deuxième vol pourrait démarrer d'ici le début de la semaine prochaine.

Données au 29 mai Zone Fronton	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% nymphes
Vacquiers	100	100	100	100	89,00	62,80	17,50	0,60

Évaluation du risque : C'est le moment de réaliser vos comptages de glomérules pour évaluer la pression de la G1 et anticiper les modalités de gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité sur la base de vos comptages de glomérules en fin de G1 implique une gestion précoce de la G2 (période de émergences).

Si ce n'est déjà fait, pensez à renouveler les capsules de vos pièges. Le début du vol de G2 semble imminent.

Seuils de nuisibilité :

en situation de forte pression : 30 à 50 glomérules pour 100 grappes

en situation de pression moyenne à faible : 50 glomérules pour 100 grappes

(hors confusion sexuelle et à moduler en fonction du potentiel de récolte).



Glomérule et chenille sur inflorescence
Photo CA 81

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure se développant en cas de forte infestation.

• Situation au vignoble

Des larves sont observés en divers secteurs, mais les populations restent très faibles.

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.



*Cicadelle vert : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV*



Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

↑ **Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

• **Situation au vignoble :** Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 8 mai dans une cage d'émergence et confirmées par les premières détectations de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne et Fronton, et confirmées ensuite pour les autres vignobles de la région.

Évaluation du risque : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Vous trouverez en annexe de ce bulletin un extrait du communiqué régional indiquant les dates d'interventions selon le statut de chaque commune. Le texte complet du communiqué est disponible à l'adresse suivante : http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 8 juin au 21 juin 2017**

AUTRES OBSERVATIONS

• **Méligèthes :** Comme chaque année en période de floraison, des méligèthes sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les méligèthes sont des ravageurs bien connus sur colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



Méligèthes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81

Le prochain BSV Vigne Fronton paraîtra le mercredi 7 juin 2017

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



**LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE LA REGION OCCITANIE**

COMMUNIQUE

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE
LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE**

La flavescence dorée de la vigne est une maladie incurable qui provoque, à terme, la mort des ceps contaminés. La cicadelle de la flavescence dorée, *scaphoïdeus titanus*, est l'insecte vecteur de cette maladie.

Le défaut de maîtrise des populations de cet insecte au vignoble conduit à des pullulations responsables de l'explosion de la maladie.

Le présent communiqué indique par département, la stratégie et les dates de mise en œuvre de ces traitements en fonction de l'état de contamination observé lors des campagnes de prospection et de surveillance conduites en 2016.

L'application de ces mesures est indispensable et obligatoire !

Pour les communes à 3 applications (3 Trait.), ce 1^{er} traitement doit être renouvelé 15 jours après la première application. La date de la 3^{ème} application sera communiquée ultérieurement.

Pour les communes en aménagement de la lutte insecticide (Amen.), la première ou la deuxième application peuvent être rendus facultatifs. Rapprochez vous du groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Pour les communes à 1 application (1 Trait.), cette application sera unique.

Sous certaines conditions strictes, des modalités particulières d'application sont possibles pour mettre en œuvre une lutte conjointe contre plusieurs ravageurs (tordeuses notamment), pour utiliser au mieux certaines spécialités ou optimiser les traitements en agriculture biologique. Reportez-vous au tableau « modalités d'application des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée » pour connaître ces dispositions et leurs conditions d'application.

Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.

Protection des abeilles et de l'environnement :

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.

Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
AGASSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AIGNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AIGREFEUILLE	Surveil.	
ALAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMBAX	Surveil.	
ANAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANTIGNAC	Surveil.	
ARBAS	Surveil.	
ARBON	Surveil.	
ARDIEGE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARGUENOS	Surveil.	
ARGUT-DESSOUS	Surveil.	
ARLOS	Surveil.	
ARNAUD-GUILHEM	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARTIGUE	Surveil.	
ASPET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ASPRET-SARRAT	Surveil.	
AUCAMVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AULON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUREVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURIAC-SUR-VENDINELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURIBAIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AURIGNAC	Surveil.	
AURIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUSSEING	Surveil.	
AUSSON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUSSONNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUTERIVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUZAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUZEVILLE-TOLOSANE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUZIELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AVIGNONET-LAURAGAIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AYGUESVIVES	Surveil.	
AZAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BACHAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BACHOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAGIRY	Surveil.	
BAGNERES-DE-LUCHON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BALESTA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BALMA	Surveil.	
BARBAZAN	Surveil.	
BAREN	Surveil.	
BAX	Surveil.	
BAZIEGE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BAZUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUCHALOT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUFORT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUMONT-SUR-LEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUPUY	Surveil.	
BEAUTEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUVILLE	Surveil.	
BEAUZELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELBERAUD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	Surveil.	
BELBEZE-EN-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELESTA-EN-LAURAGAIS	Surveil.	
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	Surveil.	
BELLESSERTRE	Surveil.	

Commune	Classem.	Date 1er traitement
BENQUE	Surveil.	
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	Surveil.	
BERAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BESSIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEZINS-GARRAUX	Surveil.	
BILLIERE	Surveil.	
BINOS	Surveil.	
BLAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLAJAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOIS-DE-LA-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOISSEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BONDIGOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BONREPOS-RIQUET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BORDES-DE-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUDRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOULOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOULOGNE-SUR-GESSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURG-D'OUAIL	Surveil.	
BOURG-SAINT-BERNARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUSSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUSSENS	Surveil.	
BOUTX	Surveil.	
BOUZIN	Surveil.	
BRAGAYRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRAX	Surveil.	
BRETX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRIGNEMONT	Surveil.	
BRUGUIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BURGALAYS	Surveil.	
BUZET-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CABANAC-CAZAUX	Surveil.	
CABANAC-SEGUENVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADOURS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAIGNAC	Surveil.	
CALMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBERNARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CANENS	Surveil.	
CAPENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARAGOUEDES	Surveil.	
CARAMAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARBONNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARDEILHAC	Surveil.	
CASSAGNABERE-TOURNAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASSAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTAGNEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTANET-TOLOSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELBIAGUE	Surveil.	
CASTELGAILLARD	Surveil.	
CASTELGINEST	Surveil.	
CASTELMAUROU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-PICAMPEAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-VIGNOLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTIES-LABRANDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTILLON-DE-LARBOUST	Surveil.	
CASTILLON-DE-SAINTE-MARTORY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CATHERVIELLE	Surveil.	
CAUBIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

Page 2

Commune	Classem.	Date 1er traitement
CAUBOUS	Surveil.	
CAUJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZARILH-LASPENES	Surveil.	
CAZARILH-TAMBOURES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZAUNOUS	Surveil.	
CAZAUX-LAYRISSE	Surveil.	
CAZEUX-DE-LARBOUST	Surveil.	
CAZENEUVE-MONTAUT	Surveil.	
CAZERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CEPET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CESSALES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CHARLAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CHAUM	Surveil.	
CHEIN-DESSUS	Surveil.	
CIADOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CIER-DE-LUCHON	Surveil.	
CIER-DE-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CIERP-GAUD	Surveil.	
CINTEGABELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CIRES	Surveil.	
CLARAC	Surveil.	
CLERMONT-LE-FORT	Surveil.	
COLOMIERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORNEBARRIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORRONSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUEILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COULADERE	Surveil.	
COURET	Surveil.	
COX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUGNAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUGURON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DAUX	Surveil.	
DEYME	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DONNEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DREMIL-LAFAGE	Surveil.	
DRUDAS	Surveil.	
EAUNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
EMPEAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ENCAUSSE-LES-THERMES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
EOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCALQUENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCANECRABE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCOULIS	Surveil.	
ESPANES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESPARRON	Surveil.	
ESPERCE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESTADENS	Surveil.	
ESTANCARBON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESTENOS	Surveil.	
EUP	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FABAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FALGA	Surveil.	
FENOUILLET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FIGAROL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FLOURENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FOLCARDE	Surveil.	
FONBEAUZARD	Surveil.	
FONSORBES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FONTENILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FORGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
FOS	Surveil.	
FOUGARON	Surveil.	
FOURQUEVAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRANCARVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRANCAZAL	Surveil.	
FRANCON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRANQUEVIELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRONSAC	Surveil.	
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRONTIGNAN-SAVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRONTON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FROUZINS	Surveil.	
FUSTIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAGNAC-SUR-GARONNE	Surveil.	
GAILLAC-TOULZA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GALIE	Surveil.	
GANTIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARAC	Surveil.	
GARDOUCH	Surveil.	
GARGAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARIDECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARIN	Surveil.	
GAURE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GEMIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENOS	Surveil.	
GENSAC-DE-BOULOGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENSAC-SUR-GARONNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIBEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUAUX-DE-LARBOUST	Surveil.	
GOUAUX-DE-LUCHON	Surveil.	
GOUDIX	Surveil.	
GOURDAN-POLIGNAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUTEVERNISSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUZENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOYRANS	Surveil.	
GRAGNAGUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRATENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRATENTOUR	Surveil.	
GRAZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRENADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GREPIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GURAN	Surveil.	
HERRAN	Surveil.	
HIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
HUOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ISSUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
IZAUT-DE-L'HOTEL	Surveil.	
JURVIELLE	Surveil.	
JUZES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JUZET-DE-LUCHON	Surveil.	
JUZET-D'IZAUT	Surveil.	
LA MAGDELAINE-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SALVETAT-LAURAGAIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE-INARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE-RIVIERE	Surveil.	
LABARTHE-SUR-LEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-BEAUVOIR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-CLERMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-PAUMES	Surveil.	
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Surveil.	

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

Page 3

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LABASTIDETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABEGE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABROQUERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABRUYERE-DORSA	Surveil.	
LACAUGNE	Surveil.	
LACROIX-FALGARDE	Surveil.	
LAFFITE-TOUPIERE	Surveil.	
LAFITTE-VIGORDANE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGARDELLE-SUR-LEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGRACE-DIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAHAGE	Surveil.	
LAHITERE	Surveil.	
LALOURET-LAFFITEAU	Surveil.	
LAMASQUERE	Surveil.	
LANDORTHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LANTA	Surveil.	
LAPEYRERE	Surveil.	
LAPEYROUSE-FOSSAT	Surveil.	
LARCAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAREOLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARRA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARROQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASSERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LATOUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LATOURET	Surveil.	
LATRAPE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUNAGUET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUTIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUZERVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVALETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVELANET-DE-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVRANOSE-LACASSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAYRAC-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE BORN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE BURGAUD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE CABANIAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE CASTERA	Surveil.	
LE CUIING	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE FAGET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE FAUGA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE FOUSSERET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE FRECHET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE GRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE MURELET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE PLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LECUSSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEGE	Surveil.	
LEGUEVIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES TOURREILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LESCUNS	Surveil.	
LESPINASSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LESPITEAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LESPUGUE	Surveil.	
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEVIGNAC	Surveil.	
LEZ	Surveil.	
LHERM	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIEUX	Surveil.	

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LILHAC	Surveil.	
L'ISLE-EN-DODON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LODES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LONGAGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUBENS-LAURAGAIS	Surveil.	
LOUDET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOURDE	Surveil.	
LUNAX	Surveil.	
L'UNION	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUSCAN	Surveil.	
LUSSAN-ADEILHAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUX	Surveil.	
MAILHOLAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MALVEZIE	Surveil.	
MANCIOUX	Surveil.	
MANE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARIGNAC	Surveil.	
MARIGNAC-LASCLARES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARIGNAC-LASPEYRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARLIAC	Surveil.	
MARQUEFAVE	Surveil.	
MARSOULAS	Surveil.	
MARTISSERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARTRES-DE-RIVIERE	Surveil.	
MARTRES-TOLOSANE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MASCARVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MASSABRAC	Surveil.	
MAURAN	Surveil.	
MAUREMONT	Surveil.	
MAURENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAURESSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUREVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUVAISIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUVEZIN	Surveil.	
MAUZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAYREGNE	Surveil.	
MAZERES-SUR-SALAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MELLES	Surveil.	
MENVILLE	Surveil.	
MERENVIELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MERVILLA	Surveil.	
MERVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MILHAS	Surveil.	
MIRAMBEAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRAMONT-DE-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIREMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIREPOIX-SUR-TARN	Surveil.	
MOLAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONCAUP	Surveil.	
MONDAVEZAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONDILHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONDONVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONDOUZIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONESTROL	Surveil.	
MONS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIGUT-SUR-SAVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTASTRUC-DE-SALIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTASTRUC-SAVES	Surveil.	
MONTAUBAN-DE-LUCHON	Surveil.	

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

Page 4

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MONTAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBERAUD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBERNARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBERON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBRUN-BOCAGE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTBRUN-LAURAGAIS	Surveil.	
MONTCLAR-DE-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTCLAR-LAURAGAIS	Surveil.	
MONT-DE-GALIE	Surveil.	
MONTEGUT-BOURJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTEGUT-LAURAGAIS	Surveil.	
MONTESPAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTESQUIEU-GUITTAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGAILLARD-DE-SALIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGAILLARD-LAURAGAIS	Surveil.	
MONTGAILLARD-SUR-SAVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGAZIN	Surveil.	
MONTGEARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGISCARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGRAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTJOIRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTLAUR	Surveil.	
MONTMAURIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	Surveil.	
MONTOUSSIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTPIROL	Surveil.	
MONTRABE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTREJEAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTSAUNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOURVILLES-BASSES	Surveil.	
MOURVILLES-HAUTES	Surveil.	
MOUSTAJON	Surveil.	
MURET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NAILLOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NENIGAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NIZAN-GESSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOGARET	Surveil.	
NOUEILLES	Surveil.	
ODARS	Surveil.	
ONDES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
OO	Surveil.	
ORE	Surveil.	
PALAMINY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAULHAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAYSSOUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PECHABOU	Surveil.	
PECHBONNIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PECHBUSQUE	Surveil.	
PEGUILHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PELLEPORT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYRISSAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYROUZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYSSIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PIBRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PIN-BALMA	Surveil.	
PINSAGUEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PINS-JUSTARET	Surveil.	
PLAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
PLAGNOLE	Surveil.	
PLAISANCE-DU-TOUCH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POINTIS-DE-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POINTIS-INARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POLASTRON	Surveil.	
POMPERTUZAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PONLAT-TAILLEBOURG	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PORTET-D'ASPET	Surveil.	
PORTET-DE-LUCHON	Surveil.	
PORTET-SUR-GARONNE	Surveil.	
POUBEAU	Surveil.	
POUCHARRAMET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POUY-DE-TOUGES	Surveil.	
POUZE	Surveil.	
PRADERE-LES-BOURGUETS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRESERVILLE	Surveil.	
PROUPIARY	Surveil.	
PRUNET	Surveil.	
PUYDANIEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYMAURIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYSEGUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
QUINT-FONSEGRIVES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RAZECUEILLE	Surveil.	
REBIGUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
REGADES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RENNEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
REVEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RIEUCAZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RIEUMAJOU	Surveil.	
RIEUMES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RIEUX-VOLVESTRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RIOLAS	Surveil.	
ROQUEFORT-SUR-GARONNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUES	Surveil.	
ROQUESERIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUETTES	Surveil.	
ROUEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUFFIAC-TOLOSAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUMENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SABONNERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SACOURVIELLE	Surveil.	
SAIGUEDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ALBAN	Surveil.	
SAINT-ANDRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ARAILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AVENTIN	Surveil.	
SAINT-BEAT	Surveil.	
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CEZERT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CHRISTAUD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-CLAR-DE-RIVIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	Surveil.	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINTE-LIVRADE	Surveil.	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-ELIX-SELRAN	Surveil.	
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-FERREOL-DE-COMMINGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-FRAJOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-GAUDENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
ALBEFEUILLE-LAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBIAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANGEVILLE	Surveil.	
ASQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUCAMVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUTERIVE	Surveil.	
AUTY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUVILLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BALIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARDIGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARRY-D'ISLEMADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUPUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELBEZE-EN-LOMAGNE	Surveil.	
BELVEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BESSENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BIOULE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUDOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOULOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURG-DE-VISA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURRET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRASSAC	Surveil.	
BRESSOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRUNIQUEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMPSAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CANALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTANET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELFERRUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELMAYRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELSAGRAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELSARRASIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-BOUZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUSSADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYLUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYRIECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZES-MONDENARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COMBEROUGER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORBARIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORDES-TOLOSANNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUTURES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUMONT	Surveil.	
DIEUPONTALE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DONZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DUNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURFORT-LACAPELETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCATALENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCAZEAUX	Surveil.	
ESPALAIS	Surveil.	
ESPARSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESPINAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FABAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAJOLLES	Surveil.	
FAUDOAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAUROUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FENEYROLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FINHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARGANVILLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
GARIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GASQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENEBRIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIMAT	Surveil.	
GINALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GLATENS	Surveil.	
GOAS	Surveil.	
GOLFECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUDOURVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRISOLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SALVETAT-BELMONTET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DE-PENNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DU-TEMPLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-SAINT-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABOURGADE	Surveil.	
LACAPELLE-LIVRON	Surveil.	
LACHAPELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACOUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACOURT-SAINT-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFITTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFRANCAISE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGUEPIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMAGISTERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMOTHE-CAPDEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMOTHE-CUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAPENCHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARRAZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUZERTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVAURETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVIT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE CAUSE	Surveil.	
LE PIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEOJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES BARTHES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'HONOR-DE-COS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MALAUSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANSONVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARIGNAC	Surveil.	
MARSAC	Surveil.	
MAS-GRENIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUBEC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUMUSSON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MEAUZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MERLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRABEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRAMONT-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOISSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOLIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONBEQUI	Surveil.	
MONCLAR-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAGUDET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIGU-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTALZAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTASTRUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

